

Annexe au Doc. NC0788B1  
Annex to  
(CSH/32/ nov. 2003)  
(HSC/32/Nov. 2003)

ANNEXE

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES DES N°S 25.20 ET 34.07

(Point VII.12 de l'ordre du jour)

---

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES  
TO HEADINGS 25.20 AND 34.07

(Item VII.12 on Agenda)

MODIFICATION DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

CHAPITRE 25.

Page 223. N° 25.20. Deuxième paragraphe. Alinéa 3). Nouvelle deuxième phrase.

Ajouter la nouvelle deuxième phrase suivante :

"La présente position ne couvre pas les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (n° **34.07**)."

CHAPITRE 34.

Page 637. N° 34.07. Alinéa C). Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Cette position comprend les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire contenant généralement plus de 2 % en poids d'additifs. Ces additifs peuvent être notamment le dioxyde de titane en tant que pigment blanc, un colorant, du kieselguhr, de la dextrine ou des [plastiques de mélamines] [résines mélaminiques]. Ces préparations contiennent aussi des accélérateurs ou des retardateurs de prise.

De tels produits utilisés pour l'art dentaire peuvent contenir 25 % ou plus en poids de semi-hydrate  $\alpha$  de sulfate de calcium ou presque exclusivement du semi-hydrate  $\alpha$  de sulfate de calcium, une forme qui n'existe pas dans la nature et qui, aujourd'hui, est produite presque exclusivement en autoclaves à une température de 80 – 180 °C et une pression de 4 – 12 bars à partir de dépôts de plâtre à haute teneur en sulfate de calcium.

Ces produits sont utilisés pour prendre l'empreinte des dents, pour la fabrication de modèles ou pour d'autres usages dentaires et ils sont classés dans la présente position quelles que soient les formes sous lesquelles ils sont présentés.

[De telles préparations se distinguent des plâtres ne contenant que de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs (n° **25.20**).]"

---

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

CHAPTER 25.

Page 223. Heading 25.20. Second paragraph. Item (3). New second sentence.

Insert the following new second sentence :

"This heading does not include preparations for use in dentistry with a basis of plaster (**heading 34.07**)."

CHAPTER 34.

Page 637. Heading 34.07. Item (C). First paragraph.

Delete and substitute :

"This heading includes preparations for use in dentistry with a basis of plaster, usually containing more than 2% of additives by weight. Possible additives are titanium oxide as a white pigment, colouring agents, kieselguhr, dextrans and melamine resin. They also contain setting accelerators or retarders.

Such products for use in dentistry may contain 25 % or more by weight of  $\alpha$ -calcium sulphate hemihydrate or almost exclusively  $\alpha$ -calcium sulphate hemihydrate, a form that does not occur naturally and that is produced almost exclusively in autoclaves at a temperature of 80 – 180 °C and a pressure of 4 – 12 bar from gypsum deposits with a high calcium sulphate dihydrate content.

The products are used for taking dental impressions, for making models or for other dental uses and are classified here regardless of form or presentation.

[Such preparations should not be confused with the plasters which contain small quantities of accelerators or retarders only (**heading 25.20**).]"

---